



Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°1 du Conseil communautaire du 28 septembre 2020 portant délégation de compétence au Président de la communauté d'agglomération,

Considérant que Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, est aujourd'hui le troisième pôle universitaire breton après Rennes et Brest, offrant à la fois un enseignement supérieur de qualité et des formations innovantes et performantes

Considérant que Golfe du Morbihan - Vannes agglomération participe au Forum Incyber, événement de référence en Europe en matière de sécurité et de confiance numérique.

Considérant que la participation de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération au Forum Incyber est subordonnée à une participation financière de l'EPCI

DECIDE

Le **VANNES,**
13 MARS 2024

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AU Forum INCYBER 2024

Article 1 : Monsieur le Président de l'agglomération décide d'allouer à Bretagne Développement Innovation (BDI) une participation financière de 4 000 € pour la participation financière de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération au Forum Incyber du 26 au 28 mars 2024 à Lille Grand Palais.

Article 2 : La subvention sera versée à réception de la convention de partenariat signée et dématérialisée par les parties.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan.

David ROBO
Président

